
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 mars 2016

Résolution: CA16 22 0086

Proclamation relative à la Journée nationale des cuisines collectives le 26 mars 2016

Considérant qu'il y a plus de 1 400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

Considérant que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 Québécoises et Québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyen et à faire la promotion de la saine alimentation;

Considérant que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance en passant de 500 à 1 400, soit une augmentation de 280 %;

Considérant que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

Considérant qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas, car elles permettent à ses participants de rompre l'isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Considérant que depuis 1998, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec et que quelque 70 villes et municipalités adhèrent aujourd'hui au mouvement;

Considérant que le Sud-Ouest a établi divers partenariats permettant d'offrir des activités en sécurité alimentaire telles que le système collectif d'approvisionnement alimentaire, le marché citoyen et les marchés solidaires qui encouragent l'entraide et l'adoption de saines habitudes alimentaires.

En conséquence, le maire de l'arrondissement proclame :

Que le 26 mars 2016 soit la Journée nationale des cuisines collectives et invite la population à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que son accessibilité contribue au bien-être de la communauté du Sud-Ouest.